

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_28V

id. 867

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

AVANCEMENT DES PROGRAMMES VOIRIE

Comme chaque année, la DM1 nous permet de faire le point sur l'avancement des divers programmes de voirie.

I – LES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2012 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

Le programme 2012-2013 comprend **65** opérations inscrites au BP 2012 pour un montant de **11 924 000 €** et comportant :

a) 47 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 770 000 € (annexe 1.1) :

- **42 opérations** sont réalisées,
- **2 opérations** sont en cours de travaux : réparation sur la Barguelonne RD7 à Montesquieu, aménagement de carrefour RD928/RD55 à Montain,
- **2 opérations vont débiter** : reprofillement de chaussée RD11e1 et e2 à Valence d'Agen, réparation du tunnel de Bône RD115 à Saint-Antonin-Noble-Val,
- **1 opération** reste à lancer : aménagement de carrefour RD72/VC1 et VC2 à Meauzac.

b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 316 000 € (dont 658 000 € de fournitures) (annexe 1.2) :

- **6 opérations** de renouvellement de couche de roulement **sont terminées**,
- **8 opérations** de mise en place de glissières de sécurité **sont terminées**,
- **1 opération** de mise en place de glissières de sécurité **va débiter**.

c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 838 000 € (annexe 1.3) :

Toutes les opérations sont terminées.

Le programme 2013-2014 comprend **53** opérations inscrites au BP 2013 et à la DM1 2013 pour un montant de **11 591 000 €** et comportant :

a) 35 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 024 000 € (annexe 1.4) :

- **23 opérations** sont terminées,
- **3 opérations** sont en cours de travaux (reprofillements de chaussée RD19 et

RD33t à Saint-Projet, reprofilage de chaussée RD12 à Castelsarrasin),

- **1 opération va débiter**, réparation du tunnel de Bône RD115 à Saint-Antonin-Noble-Val.
- **3 opérations sont lancées** (réparation de l'ouvrage sur la voie ferrée RD6 à Dieupentale, reprofilages de chaussée RD1 et RD964 à Bruniquel),
- **5 opérations restent à lancer.**

b) 16 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 244 000 € (dont 622 000 € de fournitures) (annexe 1.5) :

Toutes les opérations sont terminées.

• *2 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 1 323 000 € (annexe 1.6) :*

- **1 opération est terminée,**
- **1 opération est en cours de travaux** (RD813, aménagement de carrefour avec la rue Cluzel à Valence d'Agen),

Le programme de travaux 2014-2015 comporte **55** opérations inscrites au Budget Primitif de 2014 pour un montant de **11 670 000 €** et comportant :

a) 42 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 030 000 €.

- **4 opérations sont terminées** (reprofilage de chaussée RD30 à Dunes, remise en état traversée d'agglomération RD82 à Roquecor, reconstruction mur de soutènement RD926 à Caylus, confortement de talus RD81 à Lauzerte),
- **2 opérations sont en cours,**
- **6 opérations sont lancées** (consultation des entreprises ou commandes en cours) et vont démarrer,
- **30 opérations restent à lancer.**

b) 13 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 315 000 € (annexe 3).

- **9 opérations** de reprofilage de chaussée **sont lancées,**
- **4 opérations** de mise en place de glissières de sécurité **sont également lancées,**

c) 3 opérations d'investissement sur le réseau routier national transféré, pour un montant de 1 325 000 € (annexe 4).

- **1 opération est lancée** (aménagement de carrefour RD820 avec la RD90 à Caussade),
- **2 opérations restent à lancer** (remise en état de la chaussée RD820 à Pompignan, aménagement de carrefour RD820 avec la RD94 bis, à Grisolles).

Compte tenu d'éléments nouveaux portés à ma connaissance depuis le Budget Primitif, je vous propose de **compléter notre programme 2014-2015** par l'opération suivante :

- RD9 : remise en état de chaussée en agglomération à **Septfonds**.

En effet, un chantier d'assainissement coordonné avec la réfection du réseau d'eau potable et des réseaux secs, doit être réalisé au premier semestre, avec une détérioration partielle de la chaussée. Le revêtement existant de la chaussée est en mauvais état.

La remise à niveau de cet axe nécessite une réfection du revêtement sur 170 mètres, pour un **coût estimé à 160 000 €**.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- réduire l'autorisation de programme correspondant **au programme 2011-2012 de 100 000 €**, les opérations ayant coûté moins cher que prévu,
- augmenter l'autorisation de programme correspondant **au programme 2012-2013 de 350 000 €** compte tenu de l'augmentation du coût des travaux publics constatés lors de la mise en concurrence des entreprises,
- réduire l'autorisation de programme correspondant **au programme 2013-2014 de 162 990 €** compte tenu de la baisse du coût des travaux constatés,
- adopter une autorisation complémentaire de **160 000 € au titre du programme de voirie 2014-2015**, ce qui portera **la totalité du programme à 43 opérations pour un montant de 9 190 000 € (annexe 2)**,
- ratifier un crédit de paiement de **1 430 000 € sur l'article 231511 sous-fonction 621**.

II - LES OPERATIONS SPECIFIQUES

6 opérations spécifiques dont la programmation s'étale sur plusieurs

budgets vous ont été présentées lors de notre Budget Primitif 2014.

- la rénovation des ponts canaux (ponts Bowstrings),
- la construction du nouveau pont de Verdun-sur-Garonne,
- la protection des falaises,
- l'aménagement d'itinéraires cyclables,
- la remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère,
- la réparation des dégâts liés aux intempéries de 2013 et 2014.

1 - La rénovation des ponts canaux (ponts Bowstring)

Les travaux de remplacement du pont Bowstring de Malause sur la RD116 ont débuté le 14 octobre 2013. Cette opération a été confiée à l'entreprise Baudin Chateaufort pour un montant de travaux de 1 144 684,09 € TTC. Le chantier touche à sa fin et l'ouvrage est sur le point d'être livré à la circulation.

2 - Construction du nouveau Pont de Verdun sur Garonne

Les intempéries de début d'année ont retardé les travaux de finition des abords de l'ouvrage. Ceux-ci sont maintenant terminés.

Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, vous trouverez en annexe 5 le rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2013. Ce rapport vous permettra d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

3 - La protection des falaises

Les travaux de protection des falaises surplombant la RD 958 vont commencer dans le courant du mois de juillet après la période de reproduction et de nidification des grands ducs d'Europe. Les travaux ont été attribués à l'entreprise VTS pour un montant de 190 958 € TTC.

4 - L'aménagement d'itinéraires cyclables

Ce point fait l'objet d'un rapport séparé, présentant l'avancement de la bretelle de Montech et de la Vélo Voie Verte des deux mers.

5 - La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère

L'opération est estimée à 1 170 000 € TTC.

Les travaux doivent démarrer dans le courant du mois de juillet. Le chantier, d'une durée estimée à un an, a été attribué après consultation à l'entreprise ECM sur un marché à bons de commande.

6 - Intempéries 2013 et 2014 - Réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental

Ce point fait l'objet d'un rapport séparé.

III - LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU PLAN ETAT-REGION

L'État n'ayant réalisé, **sur le réseau transféré**, que partiellement les opérations inscrites au XIIème Contrat de plan, celles-ci incombent désormais au Conseil Général, les financements antérieurs restant acquis.

Ce programme est composé de deux parties :

- les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'origine, qui **sont toutes achevées**,
- les opérations inscrites au Plan complémentaire pour la sécurisation de l'entrée du département à partir de Laspeyres. A ce titre, il nous reste :

-La voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD813,
pour **1 675 812 € TTC**.

Les procédures d'acquisitions foncières sont lancées, les études préalables notamment "loi sur l'eau" sont terminées. Les travaux vont démarrer.

IV – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Frais d'études

Les études correspondent à des prestations essentiellement confiées à des sociétés spécialisées qui ont pour mission :

- de prélever et d'analyser les matériaux à utiliser ;
- de réaliser les sondages indispensables à la mise au point de certains projets ;
- d'entreprendre des études particulières pour la réalisation de notices d'impact ou de projets de technicité spécifique comme les ouvrages de franchissement des fleuves.

Ces crédits sont également destinés à rémunérer les sondages et études géotechniques préalables aux confortements des sols impactés par les intempéries et leurs conséquences. Compte tenu des intempéries récentes, il convient de l'abonder de 5 000 €.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- augmenter l'autorisation de programme de **5 000 €** au titre du programme de travaux général 2014,
- ratifier un crédit de paiement de **5 000 €** sur **l'article 2031 sous-fonction 621**.

Par ailleurs, la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'élaboration et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français dans le code de l'environnement, a instauré l'obligation pour l'Etat d'élaborer des cartes de bruit et **des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**.

En Tarn-et-Garonne, les cartes de bruit, concernant des sections de routes départementales supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an, ont été approuvées par arrêté préfectoral du 26 septembre 2013.

A la suite de cette publication, les gestionnaires des voiries cartographiées, dont le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, ont obligation de réaliser leur **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**. Le but est de prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les populations vivant dans les établissements dits sensibles ainsi que dans les zones calmes.

L'étude des cartes de bruit a permis de déterminer un linéaire routier comportant 98 kilomètres de routes départementales. 14 routes départementales et 26 communes du Tarn-et-Garonne sont concernées.

Une instruction du Gouvernement du 11 février 2014 a demandé aux préfets de faire avancer l'élaboration de ces PPBE. Sa réalisation nécessite un bureau d'études spécialisé (diagnostic, objectifs, plan d'actions, supports nécessaires à la consultation du public), pour un montant estimé à 25 000 €.

Je vous propose donc de bien vouloir adopter une autorisation de programme de **25 000 €**.

2 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

Les intempéries et des dommages ponctuels ayant été constatés fin 2013 et début 2014 au delà des quantités habituelles, des crédits supplémentaires sont nécessaires.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- augmenter l'autorisation de programme de **15 000 €**,
- ratifier un crédit de paiement de **30 000 €** sur **l'article 203114 sous-fonction 621**.

3 - Acquisition de matériel de signalisation

Lors du budget Primitif 2014, nous avons adopté le principe de l'étude d'un programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale. Ce point fait l'objet d'un rapport séparé.

4 – Signalisation horizontale, marquage des routes étroites

Lors de la décision modificative n° 1 de 2013, nous avons poursuivi l'intensification de notre politique de signalisation horizontale principalement sur les routes de 3^{ème} catégorie.

Le Conseil Général gère 2514 kilomètres de routes départementales qui se répartissent de la façon suivante :

- 358 kms classés en 1^{ère} catégorie,
- 401 kms classés en 2^{ème} catégorie,
- 1 755 kms en 3^{ème} catégorie.

Les routes départementales de première et deuxième catégories, soit 759 kms, bénéficient d'un marquage de l'axe de la chaussée.

Lorsque les largeurs de la chaussée le permettent, des bandes de rives sont implantées, ce qui représente à ce jour 422 kilomètres de route marqués en axe et en rives.

L'axe de certaines routes de 3^{ème} catégorie est matérialisé à l'identique des routes de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, soit 788 kms. 10 kms sont marqués en axe et rives.

Compte tenu de nos efforts précédents, 760 kms de routes de 3^{ème} catégorie sont balisés en axe, avec un marquage de type « guide axe » spécifique pour les routes à chaussées étroites.

Je vous propose, pour renforcer notre politique de sécurité routière, **la création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 39 kms supplémentaires** de routes de 3^{ème} catégorie, déclinés dans le tableau joint (*annexe 6*).

Ainsi, c'est l'ensemble des routes de 3^{ème} catégorie hors agglomération qui auront bénéficié de ce type de marquage. Ces travaux de signalisation routière seront réalisés par les agents du Centre Technique Départemental.

Je vous demanderais de bien vouloir ratifier :

- un crédit de **15 000 euros** sur **l'article 60633 sous fonction 621** fourniture de voirie.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce rapport.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Programmes annuels :

- Prend acte de l'avancement des divers programmes de travaux sur la voirie départementale :
 - opérations antérieures à 2012 réalisées ;
 - programmes 2012-2013 (annexes 1.1, 1.2 et 1.3), 2013-2014 (annexes 1.4, 1.5 et 1.6), 2014-2015 (annexes 3 et 4) ;
- Décide :
 - de réduire l'AP correspondant au programme 2011-2012 de 100 000 €, les opérations ayant coûté moins cher que prévu ;
 - d'augmenter l'AP correspondant au programme 2012-2013 de 350 000 € compte tenu de l'augmentation du coût des travaux publics constatés lors de la mise en concurrence des entreprises ;
 - de réduire l'AP correspondant au programme 2013-2014 de 162 990 € compte tenu de la baisse du coût des travaux constatés ;
- Adopte une autorisation complémentaire de 160 000 € au titre du programme de voirie 2014-2015, ce qui portera la totalité du programme à 43 opérations pour un montant de 9 190 000 € (*annexe 2*) ;
- Ratifie un crédit de paiement de 1 430 000 € sur l'article 231511 sous-fonction 621 ;

Opérations spécifiques

La rénovation des ponts canaux (ponts Bowstring)

- Le chantier touche à sa fin et l'ouvrage est sur le point d'être livré à la circulation ;

Construction du nouveau Pont de Verdun sur Garonne

- Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2013 est présenté en annexe 5 ;

La protection des falaises

- Les travaux de protection des falaises surplombant la RD 958 vont commencer dans le courant du mois de juillet après la période de reproduction et de nidification des grands ducs d'Europe pour un montant de 190 958 € TTC.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

- Ce point fait l'objet d'un rapport séparé, présentant l'avancement de la bretelle de Montech et de la Vélo Voie Verte des deux mers ;

La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère

- Opération estimée à 1 170 000 € TTC ; les travaux doivent démarrer dans le courant du mois de juillet, pour une durée estimée à un an ;

Intempéries 2013 et 2014 - Réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental

- Ce point fait l'objet d'un rapport séparé.

Opérations d'aménagement routier dans le cadre du plan État-Région

- Les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'origine sont toutes achevées ;
- Opération inscrite au plan complémentaire pour la sécurisation de l'entrée du département à partir de Laspeyres : voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD813, pour 1 675 812 € TTC : les procédures d'acquisitions foncières sont lancées, les études préalables notamment "loi sur l'eau" sont terminées. Les travaux vont démarrer ;

Investissements divers

Frais d'études

- Décide d'augmenter l'AP de 5 000 € au titre du programme de travaux général 2014 ;
- Ratifie le crédit de paiement correspondant sur l'article 2031 sous-fonction 621 ;
- Adopte, dans le cadre de la réalisation par le Conseil Général d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, nécessitant un bureau d'études spécialisé (diagnostic, objectifs, plan d'actions, supports nécessaires à la consultation du public), une AP de 25 000 € ;

Investigations sur les ouvrages d'art

- Décide d'augmenter l'AP de 15 000 € compte tenu des intempéries et dommages

ponctuels constatés fin 2013 et début 2014 ;

- Ratifie un crédit de paiement de 30 000 € sur l'article 203114 sous-fonction 621 ;

Acquisition de matériel de signalisation

- Ce point fait l'objet d'un rapport séparé.

Signalisation horizontale, marquage des routes étroites

- Décide la création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 39 kms supplémentaires de routes de 3^{ème} catégorie, déclinés dans le tableau joint (*annexe 6*);
- Précise que ces travaux de signalisation routière seront réalisés par les agents du centre technique départemental ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de 15 000 € sur l'article 60633 sous fonction 621 fourniture de voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET